



## Communiqué de presse

Mardi 4 février 2020

### NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFB

Par arrêté de la ministre de la Transition écologique et solidaire et du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en date du 31 janvier 2020, les membres du conseil d'administration au titre des trois premiers collèges de l'Office français de la biodiversité ont été nommés.

#### Un conseil d'administration composé de 5 collèges comprenant :

- ▶ des représentants de l'Etat, des représentants d'établissements publics nationaux œuvrant dans le champ des compétences de l'office et des personnalités qualifiées ;
- ▶ des représentants des secteurs économiques concernés, des représentants d'organisations professionnelles agricoles et forestières, d'associations agréées de protection de l'environnement, de gestionnaires d'espaces naturels, des instances cynégétiques et des instances de la pêche de loisir ;
- ▶ des représentants des comités de bassin ainsi que des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- ▶ des représentants élus du personnel de l'office ;
- ▶ deux députés dont un élu dans une circonscription ultramarine et de deux sénateurs dont un élu dans une circonscription ultramarine ;

Les parlementaires et les représentants du personnel composant les deux derniers collèges ne sont pas nommés par arrêté.

#### Instance principale de décisions de l'établissement

Le conseil d'administration délibère notamment sur les orientations stratégiques et la politique générale de l'établissement, compte tenu des orientations fixées par le Gouvernement. Il approuve le budget initial et ses modifications ainsi que le compte financier, les conventions et marchés ainsi que les subventions ou concours financiers. Il est également consulté sur la création et la gestion des aires marines protégées, et les projets de création d'un parc naturel marin.

Cette instance de décision tiendra sa première session **le mardi 3 mars** et élira à cette occasion son président.

#### Contacts presse

Florence Barreto : 01 45 14 88 57 / 06 98 61 74 85  
Marine Didier : 01 45 14 37 08 / 07 63 32 69 89  
presse@ofb.gouv.fr

Office français de la biodiversité

Pôle de Vincennes

« Le Nadar » Hall C - 5 Square Félix Nadar  
94300 Vincennes  
www.ofb.gouv.fr

## Personnalités nommées au titre des trois premiers collèges

### ► Au titre du premier collège ;

- En qualité de représentants de l'Etat :  
Sur proposition de la ministre chargée de l'environnement :  
M. Olivier THIBAUT, directeur de l'eau et de la biodiversité ;  
Sur proposition du ministre chargé de l'agriculture :  
Mme Valérie METRICH-HECQUET, directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises ;  
Sur proposition de la ministre chargée de la mer :  
Mme Marie FEUCHER, chef du bureau du contrôle des activités maritimes ;  
Sur proposition du ministre chargé du budget :  
Mme Amélie VERDIER, directrice du budget ;  
Sur proposition du ministre de l'intérieur :  
Mme Marie LAJUS, préfète de la Charente ;  
Sur proposition de la ministre chargée de la recherche :  
Mme Jeanne GARRIC, chargée de mission ;  
Sur proposition du ministre chargé des outre-mer :  
Mme Hélène CAPLAT-LANCRY, chef du bureau de l'écologie, du logement, du développement et de l'aménagement durables ;
- En qualité d'administrateur supérieur des terres australes et antarctiques françaises :  
Mme Evelyne DECORPS.
- En qualité de représentants des établissements publics nationaux œuvrant dans le champ des compétences de l'établissement :  
Mme Patricia BLANC, Agence de l'eau Seine-Normandie ;  
Mme Eva ALIACAR, Parc national de la Vanoise ;  
Mme Léa MARTY, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ;  
Mme Dominique de VILLEBONNE, Office national des forêts ;  
Mme Nirmala SEON-MASSIN, Muséum national d'Histoire naturelle.
- En tant que personnalités qualifiées en raison de leur compétence dans le domaine de la protection de la biodiversité terrestre, marine ou de la ressource en eau et des milieux aquatiques :  
M. Jean-Patrick LEDUC ;  
Mme Fabienne ALLAG-DHUISME ;  
M. Hamid OUMOUSA.

### ► Au titre du deuxième collège ;

- En qualité de représentants d'organisations professionnelles agricoles et forestières :  
M. Hervé LAPIE, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles ;  
M. Pascal FERREY, Assemblée permanente des chambres d'agriculture ;  
M. Benoît de RODELLEC, Fransylva.
- En qualité de représentants des autres secteurs économiques concernés :  
Mme Laurence ROUGER de GRIVEL, Mouvement des entreprises de France ;  
M. Gérard ROMITI, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins.
- En qualité de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement :  
M. Jean-David ABEL, France Nature Environnement ;  
Mme Sandrine BELIER, Humanité et Biodiversité ;  
M. Yves VERILHAC, Ligue pour la protection des oiseaux.
- En qualité de représentants d'organismes gérant des espaces naturels :  
M. Michaël WEBER, Fédération des Parcs naturels régionaux de France ;  
Mme Mylène AIFA, présidente du comité de gestion de la Zone Côtière Ouest de Nouvelle-Calédonie.
- En qualité de représentants des instances cynégétiques et de la pêche de loisir :  
Mme Danielle CHENAVIER, présidente de la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère ;  
M. Hubert-Louis VUITTON, président de la Fédération départementale des chasseurs du Loir-et-Cher et de la Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire ;  
M. Patrick MASSENET, président de la Fédération départementale des chasseurs de Meurthe-et-Moselle ;  
M. Claude ROUSTAN, Fédération nationale de la pêche en France.

### ► Au titre du troisième collège

- En qualité de représentants des comités de bassin :  
M. Patrick LECANTE, président du Comité de bassin de Guyane ;  
M. Thierry BURLLOT, président du comité de bassin Loire-Bretagne.
  - En qualité de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :  
Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, vice-présidente de la Région Guadeloupe ;  
M. François SAUVADET, président du conseil départemental de Côte-d'Or ;  
M. André FLAJOLET, maire de Saint-Venant.
- M. Olivier THIBAUT, directeur de l'eau et de la biodiversité, est désigné en qualité de commissaire du Gouvernement de l'Office français de la biodiversité.